

Quels soutiens publics pour les pôles ?

L'État s'attache à promouvoir un environnement global favorable aux entreprises et à l'innovation et à soutenir l'effort de recherche et de développement déployé au sein des pôles de compétitivité.

Ainsi, aux niveaux national ou régional, l'Etat accompagne leurs développements avec les collectivités territoriales :

- > En octroyant, via le [fonds unique interministériel \(FUI\)](#), des aides financières aux meilleurs projets de R&D et de plates-formes d'innovation, lors d'appels à projets ;
- > En finançant partiellement les **structures de gouvernance des pôles** (associations), aux côtés des collectivités locales et des entreprises ;
- > En aidant financièrement des **actions collectives** thématiques initiées par les pôles dans des domaines très divers, par l'intermédiaire des [DIRECCTE](#) ;
- > En impliquant divers partenaires : l'[Agence nationale de la recherche](#) (ANR), [Bpifrance](#) ou encore la [Caisse des Dépôts](#).